L'échange ccrc



Survol du projet sur la continuité de l'exploitation

La santé financière des émetteurs assujettis et leur capacité à poursuivre leur exploitation sont des informations utiles pour les utilisateurs d'états financiers. La responsabilité de l'auditeur est d'obtenir suffisamment d'éléments probants appropriés au sujet de l'utilisation, par la direction, de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation lors de la préparation des états financiers et de décider s'il existe ou non une incertitude significative quant à la continuité de l'exploitation de l'entité.

En 2019, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a lancé un projet à ce sujet. Nous avons recueilli de l'information afin de mieux comprendre comment les auditeurs procèdent pour examiner la façon dont les équipes de direction évaluent le risque lié à la continuité de l'exploitation. En 2020, nous continuerons de solliciter l'avis des intervenants au Canada et nous mettrons sur pied un groupe de travail pour évaluer la continuité de l'exploitation. Les entreprises, comités d'audit, auditeurs et autres intervenants peuvent-ils prendre d'autres mesures pour mieux informer les parties prenantes visées lorsque les entreprises font face à des situations financières difficiles pouvant mener à une faillite imprévue?

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Le CCRC a étudié un échantillon d'émetteurs assujettis canadiens dont la direction (et le rapport des auditeurs) n'avait pas déclaré de risque lié à la continuité de l'exploitation, mais qui avaient connu dernièrement des difficultés financières. Nous avons sélectionné les dossiers à partir de l'information publiquement accessible de l'ensemble des entreprises cotées canadiennes œuvrant dans tous les secteurs d'activité et avons examiné les indicateurs de difficulté financière, notamment :

- Une baisse importante de la capitalisation boursière.
- Un endettement élevé et croissant par rapport aux actifs.
- Un affaiblissement du rendement financier.
- Des difficultés sur le plan des flux de trésorerie.

Nous avons examiné les dossiers d'audit de 11 entreprises de tailles et de secteurs d'activité divers en nous concentrant sur :

- Comment le risque lié à la continuité de l'exploitation avait été traité dans le cadre de l'acceptation ou du maintien d'une relation client.
- De quelle façon l'équipe d'audit avait apprécié l'évaluation de la continuité de l'exploitation faite par la direction
- Les communications avec les responsables de la gouvernance.
- La cohérence entre l'évaluation de la continuité de l'exploitation et les autres éléments du dossier d'audit, incluant l'audit des estimations comptables comme le goodwill ou la dépréciation des immobilisations incorporelles.

CE QUE NOUS AVONS TROUVÉ



Tous les dossiers que nous avons examinés respectaient les Normes canadiennes d'audit en matière de continuité de l'exploitation¹. Par suite de cet examen, et en tenant compte des modifications apportées aux exigences d'audit dans d'autres territoires, nous formulons les observations suivantes et précisons les points qui devraient faire l'objet de discussions plus approfondies.

<u>;</u>

¹Norme canadienne d'audit 570, Continuité de l'exploitation



NOS OBSERVATIONS

1. Les cabinets d'audit épaulent leurs équipes dans l'évaluation objective du risque lié à la continuité de l'exploitation

Parmi les dossiers que nous avons examinés, nous avons constaté que, dans l'ensemble, les cabinets d'audit encourageaient leurs équipes à effectuer des évaluations objectives en leur offrant des consultations et un soutien proactifs afin d'évaluer le risque lié à la continuité de l'exploitation. Les dirigeants des cabinets surveillaient et soutenaient étroitement leurs équipes d'audit grâce à des systèmes de gestion de la qualité conçus à cet effet. Par exemple :

- Les équipes d'audit identifiaient le risque lié à la continuité de l'exploitation et en informaient leurs supérieurs dans le cadre du processus d'approbation annuel afin de déterminer si elles allaient accepter ou continuer d'effectuer l'audit. Les équipes étaient spécifiquement tenues d'évaluer le risque lié à la continuité de l'exploitation dans le cadre de leur prise de décision.
- Les dirigeants de chaque cabinet participaient au processus d'approbation annuel lors duquel les risques et incertitudes étaient mis en lumière et évalués vis-à-vis de l'intention du cabinet de les gérer.
- Les dirigeants des cabinets tenaient compte de la continuité de l'exploitation dans la détermination des audits à risque élevé. Ces missions faisaient l'objet d'une surveillance plus serrée pour garantir que l'équipe d'audit avait accès aux ressources nécessaires pour traiter adéquatement le risque lié à la continuité de l'exploitation.
- Les cabinets épaulaient leur équipe d'audit en menant d'autres activités afin de surveiller leur portefeuille de missions d'audit et de déceler le risque lié à la continuité de l'exploitation, comme suivre les médias d'information et donner une note aux entreprises quant au risque qu'elles fassent faillite. Ces activités étaient menées sur une base continue, tenaient compte des risques identifiés à l'exercice précédent et étaient bien intégrées aux autres processus de gestion de la qualité de l'audit.
- L'équipe d'audit consultait les experts en audit du cabinet à propos des méthodes de gestion du risque lié à la continuité de l'exploitation et de leur mise en œuvre. Ces consultations se tenaient indépendamment des examens du contrôle de la qualité des missions.
- Les spécialistes du cabinet étaient sollicités pour fournir des conseils éclairés sur des enjeux complexes ayant trait au risque lié à la continuité de l'exploitation. Parmi les spécialistes qui ont fourni des informations importantes aux équipes d'audit, on compte des spécialistes du financement des entreprises et des TI (pour examiner des modèles financiers complexes), des conseillers juridiques (pour évaluer les éventualités) et des spécialistes judiciaires (pour évaluer les implications financières d'allégations de fraude), en plus d'experts en comptabilité technique et en gestion du risque du cabinet.

2. Placer la direction devant différents scénarios

En examinant les dossiers d'audit, nous avons constaté que les auditeurs avaient évalué si les prévisions de la direction soutenant son évaluation de la continuité de l'exploitation reposaient sur des flux de trésorerie historiques exacts. Les auditeurs cherchaient des preuves, telles que des contrats étayant les revenus prévus et les engagements futurs. En outre, ils ont indiqué qu'ils corroboraient ces preuves afin d'évaluer si les analyses de la direction étaient cohérentes, en comparant les évaluations de la continuité de l'exploitation avec les rapports de gestion, les clauses restrictives touchant la trésorerie, ainsi que les analyses de sensibilité et les tests de dépréciation, tel que l'exigent les normes.

Dans certains cas, nous avons cerné des occasions où les auditeurs pouvaient renforcer leur scepticisme professionnel. L'adoption et la gestion du défi que représente cette approche pourraient être améliorées :

- En évaluant de façon critique si les hypothèses clés sont optimistes, réalistes ou conservatrices.
- En élaborant et en évaluant d'autres scénarios, pessimistes mais probables notamment, afin de remettre en question le caractère raisonnable des hypothèses de la direction.

L'échange ccrc

3. Supervision par le comité d'audit

Le comité d'audit joue un rôle fondamental en supervisant le processus qui vise à déterminer s'il est nécessaire de présenter de l'information à propos de la continuité de l'exploitation, en prônant une communication ouverte entre la direction, le comité d'audit et l'auditeur. Dans les meilleurs cas, nous avons pu observer d'excellentes communications écrites avec les comités d'audit afin d'évaluer les informations devant être présentées par l'entreprise et d'en arriver à une décision à cet égard.

FACTEURS À CONSIDÉRER

L'évaluation de la continuité de l'exploitation par la direction

La direction possède l'information la plus pertinente pour évaluer la performance future et la pérennité de l'entreprise et pour prendre l'initiative d'évaluer la continuité de l'exploitation. Dans les cas les plus probants, la direction avait préparé une évaluation rigoureuse, que l'auditeur a examinée et testée. Le travail réalisé par la direction était similaire, quant à son envergure et à sa nature, à celui qu'elle réalise pour évaluer la dépréciation des actifs; ce travail fournissait des informations et des analyses équilibrées qui facilitent le travail de l'auditeur indépendant. Nous avons noté une série d'évaluations de la qualité préparées par la direction.

Selon la norme d'audit révisée du Royaume-Uni sur la continuité de l'exploitation (se reporter à la page 4), les auditeurs sont tenus d'approfondir leur compréhension des processus liés à la supervision de l'évaluation que fait la direction. Nous sommes d'avis qu'une évaluation rigoureuse et réfléchie est une condition sine qua non pour un travail d'audit de haute qualité dans ce domaine.

Questions aux fins de discussion



- ▶ La norme sur la continuité de l'exploitation devrait-elle mettre l'accent sur l'importance de bien comprendre le processus d'évaluation de la continuité de l'exploitation utilisé par la direction?
- Quelle est la meilleure façon de souligner l'importance d'une évaluation de haute qualité par la direction?

2

Les hypothèses à plus long terme

Dans certains cas, l'équipe d'audit avait accès aux projections à plus long terme de la direction. Or, l'analyse détaillée de l'audit visait une période d'un an, comme l'exige la norme d'audit.

Nous savons qu'il peut être nécessaire de réaliser des évaluations à plus long terme, surtout dans les secteurs marqués par de nombreux bouleversements. Cependant, nous avons également observé les torts que subit la réputation d'une entreprise si elle échoue peu après la période d'un an. Est-ce que les avantages découlant d'un examen des projections à plus long terme des risques et incertitudes subjectifs liés à la continuité de l'exploitation l'emportent sur le coût d'un tel examen?

Questions aux fins de discussion



- Les auditeurs devraient-ils analyser la continuité de l'exploitation sur une période plus longue (dans le cas où la direction a préparé l'information)?
- Quels sont les défis d'une telle démarche?

L'échange ccrc

SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE



Les normes d'audit au Royaume-Uni ont été révisées récemment. Ces modifications ont amélioré la norme d'audit internationale (sur laquelle reposent actuellement les exigences en matière d'audit au Canada).

Les modifications importantes apportées à la norme d'audit comprennent :

- Un processus d'évaluation des risques mieux structuré.
- Une meilleure compréhension des processus qui chapeautent l'évaluation de la direction.
- Une plus grande importance accordée à l'évaluation de preuves contradictoires.

La continuité de l'exploitation est également étudiée dans d'autres territoires :

- Aux États-Unis le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) évalue actuellement l'incidence des changements récemment apportés aux normes comptables sur leurs propres normes d'audit visant la continuité de l'exploitation.
- À l'international La continuité de l'exploitation est prise en considération par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) dans le cadre de ses consultations liées à son plan de travail pour 2020-2023.

Nous évaluons présentement l'intérêt que suscite la révision de la norme sur la continuité de l'exploitation auprès de la communauté internationale et favoriserons tout dialogue éventuel sur la question entre les parties prenantes au Canada.

QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE?

Il est important de déterminer si les auditeurs devraient en faire plus en matière de continuité de l'exploitation et si un tel changement est dans l'intérêt du public.

Le CCRC continuera d'évaluer l'incidence des changements apportés aux exigences d'audit dans d'autres territoires et d'échanger avec les parties prenantes, notamment les équipes de direction, les comités d'audit, les auditeurs, les investisseurs, les instances de normalisation, les autres autorités de réglementation, ainsi que les universitaires afin de connaître leurs points de vue sur la continuité de l'exploitation.

VOUS AVEZ UNE OPINION?

Le CCRC met sur pied un groupe de travail réunissant plusieurs parties prenantes pour étudier les perspectives canadiennes sur la continuité de l'exploitation, en mettant l'accent sur les interventions des équipes de direction, des comités d'audit, des auditeurs, des instances de normalisation et des autorités de réglementation.

Nous voulons vous entendre. Veuillez communiquer avec nous à l'adresse <u>thoughtleadership@cpab-ccrc.ca</u> et faites-nous part de vos commentaires à propos de ce projet.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez notre site Internet au <u>www.cpab-ccrc.ca</u> et inscrivez-vous à notre liste de diffusion. Suivez-nous sur Twitter - @CPAB_CCRC.

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2020. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel: info@cpab-ccrc.ca

